

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET:

Contrat pour l'appui à la
gestion du service public de
l'eau potable sur la ZAC des
bornes du temps

Date de convocation :

06 mars 2023

Date de séance :

16 mars 2023

Date d'affichage :

22 mars 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 43

Membres votants : 46

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, le Conseil
communautaire légalement convoqué s'est réuni en la mairie
de l'Etoile – rue Jules Verne – à L'Etoile sous la présidence de
Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes, CHEVALIER, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA,
MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,
Mrs LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON,
DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL,
GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL MAUGER,
CARPENTIER, BEC, MADANI-BUTIN, FRANCOIS, WALIGORA,
TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE,
DELATRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEBRUN, DIRUY,
Mrs PINCHON, GOURGUECHON, ALEXANDRE, BLAIZEL, HENRY,
BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

MME LEBRUN donne pouvoir à M GAILLARD

MME DIRUY donne pouvoir à M DELAFOSSE

M HENRY donne pouvoir à M PARMENTIER

Secrétaire de séance : M.COLOMBEL

La séance étant ouverte,

Monsieur le Président propose d'établir un contrat pour l'appui à
la gestion du service public de l'eau potable sur la ZAC des
Bornes du Temps avec la Société des Eaux de Picardie.

La Société des Eaux de Picardie propose donc un contrat
comprenant :

- La mission de vérifier et d'entretenir les 16 poteaux
d'incendie situés sur la ZAC des Bornes du Temps.
- Le relevé semestriel des compteurs d'eau situés sur la ZAC
des Bornes du Temps.
- La recherche de fuites (1 campagne annuelle).
- La gestion des services consommateurs.
- L'entretien du réseau d'eau potable de la ZAC des Bornes
du Temps à la demande de la collectivité.

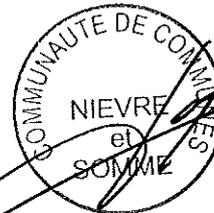
La durée du contrat est de 5 ans à compter du 1^{er} Janvier 2023. Elle pourra être prolongée, par tacite reconduction et par périodes successives d'une année. La durée totale, reconductions comprises, ne pourra excéder 10 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer le contrat pour l'appui à la gestion du service public de l'eau potable sur la ZAC des Bornes du Temps avec la Société des Eaux de Picardie aux conditions énumérées ci-dessus.
- Autorise le Président à signer la convention de mandat confiant l'encaissement des redevances du service public d'eau potable de la CCNS à la Société des Eaux de Picardie sur la ZAC des Bornes du Temps.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en février préfecture le 22 mars 2023 et de sa publication le 22 mars 2023.

